



Angoulême, le 22 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épisode de pollution atmosphérique Déclenchement du niveau d'information et de recommandation de la population

Dans les départements de la Charente, la Charente-Maritime, la Gironde, les Deux-Sèvres et la Vienne, on enregistre actuellement une hausse de la concentration de particules à suspension PM10.

La baisse des températures et les conditions météorologiques stables favorisent **pour aujourd'hui et pour demain le maintien des concentrations observées.**

Cette situation conduit ainsi au déclenchement de la procédure d'alerte (sur persistance du dépassement du seuil d'information et de recommandations en particules PM 10) et entraîne les mesures réglementaires suivantes :

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Population générale

Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) réalisées à l'extérieur. En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :

- prenez conseil auprès de votre pharmacien
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort,
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Personnes cibles (*femmes enceintes, nourrissons, jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques, toutes personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution*)

- Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'efforts.

Les services de l'État concernés sont mis en état d'alerte et suivent l'évolution de la situation.

